

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

Délibération 2020-159 du 3 novembre 2020

L'an deux mil vingt, le mardi 3 novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean Jacques COTTEL, Président du Conseil de Communauté, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 27 octobre 2020 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. DUMORTIER, C. MEGRET, D. TABARY, I. GUISE,

Mm A. DHAMEC, J. MAURER, J. PALISSE, B. BRONNIART, D. WERBROUCK, L. MUCHEMBLED, Ch. LAGNIEZ, D. LEDRU, D. BIZART, M. FLAHAUT, L. ANTINORI, E. NAWROCKI, G. TRANNIN, D. DHOUILLY, M. POUILLAUDE, J. BONNAY, J.L. DESCAMPS, R. VANCAENEGHEM, D. BEDU, Ch. DAMBRINE, A.M. LECAT.

Objet : Motion de soutien à la Gare d'Achiet le Grand.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil de communauté les difficultés à venir en termes de mobilité pour les habitants du territoire suite aux changements survenus dans le régime de cadencement des trains de voyageurs circulant sur la ligne TER LILLE-ROUEN.

Monsieur le Président donne lecture d'une motion concernant ce dossier :

SAUVONS LA GARE D'ACHJET-LE-GRAND !

La gare d'Achiet-le-Grand est un facteur essentiel de mobilité dans le Sud-Artois.

Cependant, la Région Hauts-de-France et la SNCF ont en décembre 2019 fait le choix de modifier la grille horaire. L'argument avancé pour justifier cette décision est le gain de temps gagné sur le trajet Lille - Amiens. Or, nous pouvons aisément constater que la durée de ce trajet n'est que peu, voire pas du tout influencée par la présence d'un arrêt à la gare d'Achiet-le-Grand.

La SNCF proposait à l'époque 13 allers directs d'Achiet-le-Grand vers Lille, et 11 allers directs de Lille vers Achiet-le-Grand, d'une durée de trajet variant entre 46 et 48 minutes. Aujourd'hui, nous n'avons plus qu'un seul trajet direct Achiet-le-Grand - Lille le matin et un seul trajet direct Lille - Achiet-le-Grand, d'une durée de près de 2 h pour ce dernier. Les autres trajets proposés nécessitent un changement en gare d'Arras, pour une durée de correspondance de 3 à 5 minutes...

Autant dire que les trains doivent par conséquent être à l'heure et qu'il faut une bonne condition physique pour être dans les temps et ne pas louper sa correspondance ! Quid des passagers qui ont des bagages ? Des personnes à mobilité réduite ? Des femmes enceintes ? Combien ont été contraints d'attendre le train suivant pour se déplacer ?

Les scolaires ne sont pas épargnés, puisque nombre d'entre eux ont besoin de se rendre en train vers Arras, dans les lycées, à l'université... Aujourd'hui, un seul trajet leur est proposé le matin.

Quelles conséquences ?

Les usagers continuant à prendre le train sont beaucoup plus dépendants des horaires, et ont beaucoup moins de choix pour se déplacer. Les autres sont contraints de reprendre la voiture (développement durable ?)... Nous assistons également à une diminution drastique de la fréquentation de la gare, de plus de la moitié ! La mobilité et l'attractivité du territoire s'en trouvent fortement impactées.

À une époque où la mobilité, notamment la mobilité durable, est une question essentielle pour tous, il est important de retrouver une grille horaire semblable à celle d'avant décembre 2019, pour les scolaires, les voyageurs, les travailleurs, etc.

D'autre part, le projet de réaménagement de la gare d'Achiet-le-Grand comme pôle numérique, espace de coworking, de vente pour les producteurs locaux, de réunions de porteurs de projets, et l'aménagement d'un écosystème liant la gare avec le reste du territoire impliquent qu'elle puisse être desservie plus fréquemment.

Rien n'est impossible !

A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil de communauté demande aux décideurs, Région Hauts de France, SNCF, Réseau TER voyageurs de revenir sur le cadencement des trains en gare d'Achiet le Grand pour retrouver un grille d'arrêts compatibles avec les usagers du service et pour permettre de continuer à bénéficier des atouts de la gare pour dynamiser, structurer et rendre attractif notre territoire ; invite chaque conseil municipal du territoire à soutenir cette motion pour sauver la Gare d'Achiet le Grand ; lance une pétition auprès des usagers, acteurs et habitants du territoire.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
et transmission en Préfecture.*

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



2020-159 du 03/11/2020

Gare d'Achiet le Grand – Motion de soutien

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL

